Image not found or type unknown

Bail précaire - bail commercial

Par **dominik**, le **03/02/2012** à **20:58**

j'ai signé un bail précaire en juin 2010 pour une affaire "pizza a emporter ". a l'échéance de celui ci , pour passer du bail précaire a un bail commercial , le propriétaire me demande 2 ans de loyers (15000 euros) qui représenterai un pas de porte . c'est moi qui a crée le fond de commerce . le locataire précédent était kinésithérapeute et il n'existait donc pas de fond de commerce au jour ou j'ai loué ce local .le propriétaire a-t-il le droit d'exiger une somme pour un pas de porte qui n'existait pas et que j'ai moi mème crée ? en espérant avoir été aussi clair que possible , merci pour votre réponse

Le " pas de porte " ou " denier d ' entrée " indemnise le propriétaire , de la dépréciation de valeur immobilière occasionnée à son local en raison de la présence d ' un locataire commercial de droit commun (avec tous les privilèges et prérogatives de ce statut de la propriété commerciale)
La demande du proprio est ici totalement justifiée

Par **dominik**, le **05/02/2012** à **18:06**

merci pour votre réponse . j'en demeure pas moins septique . cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés